

**Zeitschrift:** Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse  
**Herausgeber:** Radgenossenschaft der Landstrasse ; Verein Scharotl  
**Band:** 11 (1986)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Placement d'enfants tziganes : Pro Juventute s'explique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Placement d'enfants tziganes : Pro Juventute s'explique



*Une vingtaine de tziganes sont intervenues en plein milieu de la conférence de presse, pour réclamer, entre autres, des excuses. (Photo Keystone)*

Zurich, 5 (ATS). – Pro Juventute s'est expliquée lundi à Zurich à propos du placement, entre 1926 et 1973, de plus de 600 enfants tziganes. Les gens du voyage, en majorité d'origine yenish, demeurent mécontents de l'attitude de Pro Juventute à leur égard, et sont intervenus en plein milieu de la conférence de presse de l'organisation pour faire part de leurs revendications.

Liée à Pro Juventute, «L'œuvre en faveur des enfants de la grand'route» pratiquait, sous la responsabilité des autorités, le placement d'enfants tziganes, partant du principe que ces derniers ne pouvaient être que négligés ou abandonnés. Sans l'accord de leurs parents, ces enfants étaient placés dans des institutions ou adoptés. Nombre d'entre eux n'ont jamais revu leur famille d'origine. Un terme avait été mis à cette action en 1973, notamment suite aux critiques de l'hebdomadaire allemand «Beobachter».

L'ancien conseiller fédéral Rudolf Friedrich, président du Conseil de la fondation Pro Juventute, a expliqué que ces procédés «ne répondent plus du tout aux objectifs actuels» de l'organisation. De nombreuses familles «ont souffert et subi des dommages», reconnaît aussi Heinz Bruni, secrétaire général de Pro Juventute. La fondation a adapté «ses méthodes de travail aux conditions nouvelles», et, toujours selon M. Friedrich, elle apporte aujourd'hui aux nomades une aide financière et un encadrement.

Pour les nomades, l'affaire de «L'œuvre en faveur des enfants de la grand'route» n'est pas terminée malgré l'abandon de l'œuvre et les mises au point de Pro Juventute. L'arrivée d'une vingtaine d'entre eux au milieu de la conférence de presse de lundi l'a prouvé. La première de leurs revendi-

cations est celle d'excuses pour ce passé où leurs enfants ont été enlevés.

M. Friedrich qui se «réjouit du fait que les nomades, une minorité traditionnelle dans notre pays, trouvent tant d'intérêt à leurs problèmes», a fermement refusé de leur présenter des excuses. Il a justifié son refus par le fait que le Pro Juventute de 1986 n'est pas responsable de ce qui a pu se produire entre 1926 et 1973. De plus, l'ancien conseiller fédéral a affirmé qu'une fondation «est une fiction qui n'a pas de conscience.» Elle n'a donc pas à répondre de la mauvaise conscience du passé.

La question des dossiers de tutelle et des tuteurs, constitue une autre pierre d'achoppement entre Pro Juventute et les gens du voyage. Ils veulent en récupérer la totalité et les réclament à la fondation. Celle-ci, cependant, ne dispose que de copies des décisions des autorités, d'expertises ou encore de notes personnelles.

M. Bruni a indiqué que Pro Juventute avait l'intention de remettre ces documents aux autorités cantonales de tutelle qui possèdent déjà l'ensemble des dossiers officiels. La fondation, a répondu M. Friedrich aux yenish, est soumise aux législations cantonales et fédérales et n'est donc pas en mesure de leur remettre les dossiers de tutelle.

Les cantons seraient en train de préparer une réglementation unifiée concernant l'examen des dossiers par les concernés, a précisé le secrétaire général de la fondation. Ce projet ne répond toutefois pas à la demande des yenish. Ces derniers craignent en effet que le passage par les autorités cantonales ne soit un obstacle supplémentaire dans la recherche de leur passé.